

**Délibération relative à l'élection de la vice-présidente  
de la commission de la recherche de l'Université de Bordeaux**

**Vu** les dispositions du code de l'éducation ;

**Vu** les statuts de l'Université de Bordeaux et notamment l'article 14 ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 janvier 2022 relative à l'élection de Monsieur Dean LEWIS à la présidence de l'université de Bordeaux ;

Considérant que la vice-présidente de la commission de la recherche est élue par ladite commission sur proposition du président :

Considérant la proposition de candidature, par le président de Madame Nathalie SANS, professeur des universités, aux fonctions de vice-présidente de la commission de la recherche de l'Université de Bordeaux ;

**Article 1 : Résultats**

Les conseillers se sont prononcés sur la proposition du président de la manière suivante :

Résultats	
Nombre de votants	34
Nombre de bulletins blancs ou nuls	6
Nombre de bulletins favorables	28
Nombre de bulletins défavorables	0

**Article 2 :**

**Madame Nathalie SANS** est élue vice-présidente de la commission de la recherche de l'Université de Bordeaux.

Son mandat prendra fin au plus tard avec celui du président.

**Article 3 :**

La présente décision sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université sur les pages dédiées aux actes réglementaires.

Fait à Bordeaux, le 04 février 2022  
en deux exemplaires originaux,

Dean LEWIS  
Président de l'université de Bordeaux